

Destinataires

SIAEP KARST DE LA CHARENTE (secretariat@karst16.fr)
SAUR VIENNE CHARENTE LIMOUSIN BERRY (stephane.montoux@saur.com)
MAIRIE DE CHASSENEUIL SUR BONNIEURE (mairie@chasseneuil.fr)

Délégation Départementale
de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : KARST SAUR

Prélèvement	00120382	Commune	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE
Unité de gestion	0333 KARST SAUR	Prélevé le :	mardi 06 février 2024 à 08h51
Installation	TTP 000185 FONT SAINT AUBIN	par :	THOMAS SARRAZIN
Point de surveillance	0000000185 DÉPART STATION (BVTB)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET STATION	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16. ANGOULEME 1602
Type de l'analyse : P2V Code SISE de l'analyse : 00124329 Référence laboratoire : 24020100223801

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...				
Acétochlore	<0,005 µg/L	0,1		
Alachlore	<0,01 µg/L	0,1		
Métazachlore	<0,02 µg/L	0,1		
Métolachlore	<0,02 µg/L	0,1		
PESTICIDES DIVERS				
Total des pesticides analysés	0,15 µg/L	0,5		
MÉTABOLITES PERTINENTS				
Chlorothalonil R471811	0,150 µg/L	0,1		Valeur hors limites
OXA alachlore	<0,02 µg/L	0,1		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS				
ESA acetochlore	<0,02 µg/L			
ESA alachlore	<0,02 µg/L			
ESA metazachlore	0,072 µg/L			
ESA metolachlore	0,300 µg/L			
OXA acetochlore	<0,02 µg/L			
OXA metazachlore	<0,02 µg/L			
OXA metolachlore	<0,02 µg/L			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00120382)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité (0,1 µg/l) pour le paramètre R471811 du chlorothalonil dont la valeur observée reste inférieure à la valeur sanitaire transitoire fixée à 3 µg/l. Un programme de contrôle renforcé est mise en place sur cette installation de production afin de suivre l'évolution de ces teneurs et de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour assurer la distribution d'une eau conforme.

Signé à Angoulême le 21 février 2024
le Responsable du pôle bi-départemental Santé Environnement
Vienne et Charente



Philippe VANSYNGEL